



Lieu avocat (garde d'enfant)

Par Kiki38

Bonjour,
Mon compagnon est convoqué au tribunal pour la garde de son fils (par la mère) dans une autre région que la nôtre (car elle a déménagé). Mon compagnon doit-il chercher un avocat dans notre région, où dans la région du tribunal ?
Je vous remercie par avance pour votre retour.
Bonne journée

Par yapasdequoi

Bonjour,
Réponse sur cette page :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2153]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2153[ur
l]
"Le choix de l'avocat qui plaide pour vous est totalement libre, sans limitation territoriale.

Cependant, tous les avocats ne peuvent pas vous représenter sur l'ensemble du territoire. En effet, un avocat ne peut postuler que devant l'ensemble des tribunaux du ressort de la cour d'appel dans lequel il a établi sa résidence professionnelle."

Par kang74

Bonjour

Je dirai que stratégiquement il vaut toujours mieux avoir l'avocat qui fera le dossier et le plaidera .
Avec internet c'est possible d'avoir des rendez vous en visio (même si la première consultation a souvent lieu en direct) et de faire passer des pièces à distance.
Surtout que l'avocat qui dépend du tribunal connaît la façon dont les décisions sont rendues .

Après vous pouvez prendre un avocat près de chez vous qui sollicitera un collègue pour plaider sur place .
Ou vous proposera des frais de déplacement selon le lieu du tribunal .

Par Kiki38

Un grand merci à tous les deux pour vos précieux conseils qui m'enlève une belle épine du pied. Merci encore, très bon weekend à vous